

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2026-10-03-32

OBJET : Désignation des délégués du SIVOM au SICTIAM

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 27 avril 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

Délégués titulaires présents - prenant part aux votes :

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Ghislaine CAMPER, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer représentant
M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

Délégués suppléants présents à titre exceptionnel - ne prenant pas part aux votes :

M. Eric JOUVENOT, Délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer
Mme Michèle NONJARRET, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer
M. Jeanlin MARCHESI, Délégué suppléant, Mairie de Cavalaire
Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

Membre excusé et représenté : 1

M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Mme Ghislaine CAMPER,

A été désigné secrétaire de séance : Alan HELLSTERN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Seuls les délégués titulaires présents (ou leurs remplaçants) prennent part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du SICTIAM, et notamment leur article 5.2 relatif à la composition de l'assemblée générale,

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert à la carte, qui accompagne ses membres en matière :

- d'ingénierie numérique,
- de transition énergétique,
- et d'évolution des services publics locaux,

Considérant que le SIVOM du Littoral des Maures est adhérent à ce syndicat,

Considérant que, conformément aux statuts du SICTIAM, les membres adhérents hors EPCI à fiscalité propre doivent désigner :

- un délégué titulaire
- un délégué suppléant

appelés à siéger à l'Assemblée générale du syndicat,

Considérant que ces désignations doivent intervenir à la suite du renouvellement du comité syndical,

Considérant que les délégués ainsi désignés représenteront le SIVOM au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM, laquelle procédera notamment à la désignation de ses instances internes,

**Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,**


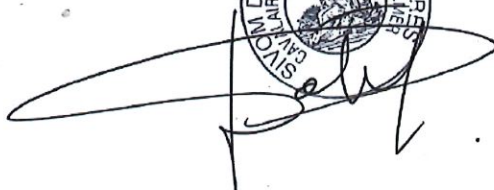
Adopte à l'unanimité la présente délibération et :

- **DESIGNE** pour représenter le SIVOM du littoral des Maures au sein de l'Assemblée Générale du SICTIAM :
 - délégué titulaire : M. Marc-Antoine MIRA
 - délégué suppléant : M. Jacques DESCOINS
- **PRECISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat du comité syndical, sauf nouvelle désignation par l'assemblée délibérante.
- **CHARGE** le Président de notifier la présente délibération au SICTIAM.

A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en sous-préfecture le 07 MAI 2026

**Le Président,
Nicolas PATEL**



**Le secrétaire de séance,
Alan HELLSTERN**

